



Communauté de Communes

N°DEL2024-82

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Renaud BOURGEOIS, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (5)

**DEL2024-82 Rattachement des charges et produits en M49 - Exercice 2024 - Budget annexe
40009 ASSAINISSEMENT-CCLO**

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de délibérer sur le rattachement des charges et produits.

Le mécanisme comptable de rattachement des charges et produits à l'exercice a pour but d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices. Il permet d'intégrer dans le résultat de fonctionnement toutes les charges et les produits qui s'y rapportent.

Toutes les collectivités sont concernées sauf les communes et groupements à fiscalité propre de moins de 3 500 habitants, le mécanisme étant obligatoire en M49 même en dessous de 3 500 habitants.

La procédure de rattachement des charges et des produits est une obligation mais celle-ci peut faire l'objet d'aménagements lorsque le montant des charges à rattacher n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur le résultat.

Compte tenu du caractère insignifiant des rattachements à effectuer, Monsieur le Président propose que le budget annexe 40009 ASSAINISSEMENT-CCLO de la Communauté de Communes se dispense d'effectuer le rattachement des charges et des produits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant le mécanisme comptable de rattachement des charges et produits à l'exercice,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Décidé** de ne pas appliquer ce mécanisme comptable au budget annexe 40009 ASSAINISSEMENT-CCLO,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30

Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	33 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024



Le Président

M. Franck SUPERBI

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 060-246000749-20241205-DEL202482-DE